DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE VALERGUES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté de police de circulation
SUSPENSION TEMPORAIRE D'ARRETE
INSTAURANT LE SENS INTERDIT
Avenue des Pins
Du 25 Mars au 17 Mai 2024 inclus

ARRETE N° 2024/03/45

Le Maire de la commune de VALERGUES,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté 2018/11/204 du 19 Novembre 2018 instaurant un sens interdit sauf riverains sur 150 m dans l'Avenue des Pins dans le sens : Avenue des Pins vers Avenue Charles de Tourtoulon,

Vu les perturbations de circulation liées notamment à l'interdiction de circulation Rue de la Mairie par l'arrêté 2024/03/44 du 6 Mars 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre d'accéder à la rue de la Mairie par l'Avenue des Pins du 25 Mars au 17 Mai 2024 inclus,

ARRETE :

Article 1er : Afin de permettre de faciliter l'accès à la rue de la Mairie par l'Avenue des Pins et la Rue des Encierros, en raison de l'interdiction de circulation Rue de la Mairie par Arrêté N°2024/03/44 du 6 Mars 2024, l'arrêté 2018/11/204 du 19 Novembre 2018 concernant le plan de circulation, instaurant un sens interdit Sauf riverains sur 150m, **est suspendu du 25 Mars au 17 Mai 2024 inclus.**

Article 2 : Afin de garantir la sécurité de tous, il est recommandé de circuler dans la zone concernée avec une vitesse modérée et une grande vigilance, tout particulièrement par la présence de piétons (proximité directe avec une zone piétonnière fréquentée).

Article 3 : L'accès des riverains et des services de secours est conservé.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur et mettra un terme immédiat au présent arrêté.

Article 6 : Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, distribué aux riverains et publié sur le site de la Commune

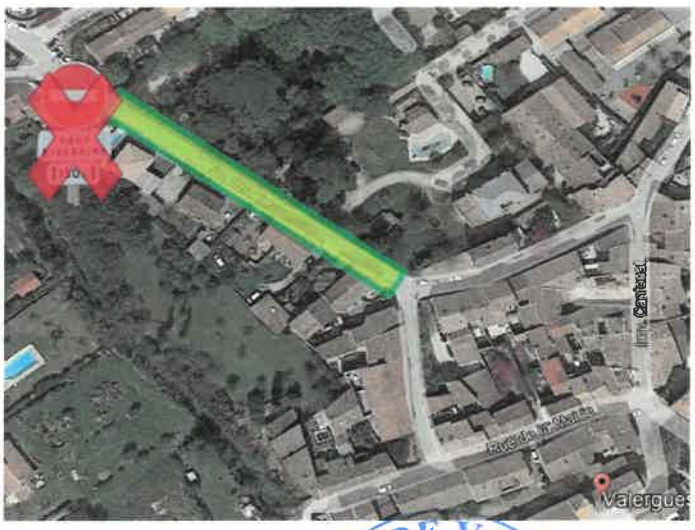

VALERGUES, le 6 Mars 2024
Le Maire, Gérard LIGORA

MAIRIE DE VALERGUES 34 (Hérault)